



NOUVEAUTÉS EN 2026

La facturation électronique se généralise progressivement

L'année **2026** marque une nouvelle étape dans la transformation des échanges comptables entre professionnels. À compter du **1er septembre 2026**, l'ensemble des entreprises établies en France et soumises à la TVA devront être en mesure de **recevoir leurs factures sous forme électronique**, quels que soient leur effectif et leur niveau d'activité. Les **grandes entreprises et les ETI** seront également tenues d'émettre leurs factures selon ce nouveau fonctionnement dès cette date. Les structures de plus petite taille disposeront d'une année supplémentaire puisque cette obligation d'émission concernera les **PME et les microentreprises à partir du 1er septembre 2027**. Cette évolution nécessite notamment de vérifier la compatibilité des outils de facturation et de comptabilité utilisés, mais aussi de sélectionner une **plateforme agréée** adaptée aux nouvelles règles. La réforme doit progressivement simplifier la circulation des documents, automatiser une partie de leur traitement et améliorer le suivi de la TVA.

Le pass Sport évolue pour la saison 2026-2027

Le pass Sport pour la saison 2026-2027 connaît plusieurs changements afin de faciliter l'accès des jeunes à une pratique sportive régulière. Le dispositif permet notamment de bénéficier d'une **réduction de 50 €**, directement appliquée au coût d'une inscription auprès d'une structure participante. Les enfants âgés de **6 à 13 ans** sont de nouveau concernés et l'aide peut plus largement profiter aux jeunes de **6 à 17 ans** appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF ou MSA ne dépasse pas **699 €**. Certains jeunes en situation de handicap ainsi que des étudiants boursiers jusqu'à **28 ans** peuvent également en bénéficier selon leur situation. Avec plus de **85 000 structures sportives** participantes sur le territoire, le dispositif repose sur un code individuel remis aux personnes éligibles. Celui-ci permet de déduire immédiatement les **50 €** lors de l'inscription, sans avoir à avancer cette somme.

L'aide de 100 € pour le carburant n'est plus reconduite

L'indemnité carburant de **100 €**, autrefois proposée à certains travailleurs aux revenus modestes utilisant régulièrement leur véhicule pour leurs déplacements professionnels, n'est plus maintenue comme aide générale en **2026**. Ce soutien avait notamment pour objectif d'atténuer temporairement les dépenses supportées par les personnes dépendantes de leur voiture pour rejoindre leur lieu de travail. À raison de **30 km par jour pendant 220 journées travaillées**, les déplacements professionnels peuvent représenter environ **6 600 km sur une année**. Avec une consommation moyenne de **6 litres pour 100 km**, près de **400 litres de carburant** sont nécessaires pour parcourir cette distance. Les **100 €** versés

auparavant ne couvraient donc qu'une partie de la dépense annuelle, mais permettaient d'en réduire ponctuellement le poids. Les dispositifs publics s'orientent désormais davantage vers l'accompagnement des nouvelles mobilités et la réduction de la consommation énergétique liée aux transports.

Une information plus transparente dans le secteur funéraire

Les règles encadrant l'information des familles évoluent avec le **décret n° 2026-770 et l'arrêté du 13 août 2026**. Les professionnels doivent désormais mettre à disposition une notice standardisée permettant de mieux identifier les prestations susceptibles d'être facturées lors de l'organisation d'obsèques. Ce document doit rester neutre et ne comporter ni publicité, ni marque, ni logo. Il doit également être accessible depuis l'extérieur des établissements concernés ainsi que sur leur site internet. Son contenu permet de différencier plus clairement les prestations systématiquement obligatoires, celles qui peuvent le devenir selon les circonstances et les services entièrement facultatifs. Une famille devant organiser des obsèques peut par exemple prendre contact avec des pompes funèbres à Meaux afin de se renseigner sur les différentes démarches à effectuer et les prestations nécessaires. La notice rappelle parallèlement plusieurs droits essentiels, notamment la possibilité d'obtenir gratuitement un devis, de rechercher sans frais l'existence éventuelle d'un contrat obsèques et de recourir à un médiateur lorsqu'un différend survient. L'objectif est ainsi de rendre les informations tarifaires et les choix proposés plus compréhensibles avant tout engagement.

La durée des arrêts de travail fait l'objet de nouvelles limites

Les prescriptions d'arrêts maladie sont davantage encadrées en **2026** afin de favoriser un suivi plus régulier de la situation des patients. La durée d'un premier arrêt peut désormais atteindre **1 mois au maximum**, tandis qu'une prolongation peut être prescrite pour une période allant jusqu'à **2 mois**, sauf lorsqu'un motif médical justifie une durée différente. Ces nouvelles règles interviennent dans un contexte où les indemnités journalières versées par l'Assurance Maladie représentent plusieurs **milliards d'euros chaque année**. Une période de **31 jours** correspond déjà à plus de quatre semaines d'interruption professionnelle, tandis que **62 jours** représentent approximativement deux mois d'absence. Un renouvellement plus régulier doit permettre au médecin de réexaminer l'état de santé du patient et d'évaluer les conditions d'une éventuelle reprise. La situation médicale reste néanmoins déterminante puisque le professionnel de santé peut adapter la prescription lorsqu'une durée différente est nécessaire.



Les petites nouveautés

2026

Ce qu'il faut retenir !

Une année qui fait avancer le quotidien !

Facturation électronique

Une nouvelle étape pour toutes les entreprises



- Dès le 1^{er} septembre 2026 : toutes les entreprises doivent pouvoir recevoir des factures électroniques.
- Les grandes entreprises et ETI doivent aussi émettre leurs factures.
- Les PME et microentreprises : obligation d'émission à partir du 1^{er} septembre 2027.

Objectif : des échanges plus simples, une comptabilité facilitée et une meilleure lutte contre la fraude à la TVA.

Pass Sport

Plus de jeunes concernés



- Une aide de 50 € sur l'inscription dans un club, une association ou une salle de sport partenaire.
- Enfants de 6 à 13 ans de nouveau éligibles.
- Jeunes de 6 à 17 ans si le quotient familial CAF ou MSA est ≤ 699 €.
- Certains jeunes en situation de handicap et étudiants boursiers jusqu'à 28 ans.
- Plus de 85 000 structures partenaires.

Objectif : rendre le sport plus accessible à tous les jeunes.

Chèque carburant

Fin du dispositif général



- Le chèque carburant de 100 € n'est plus reconduit en 2026.
- Cette aide ciblait les travailleurs aux revenus modestes utilisant leur véhicule pour se rendre au travail.
- Les politiques publiques se tournent désormais vers des solutions de mobilité durable et la transition énergétique.

Objectif : encourager des modes de déplacement plus durables.

Prestations funéraires

Une information plus transparente



- Une notice standardisée désormais obligatoire (décret n° 2026-770 et arrêté du 13 août 2026).
- Aucune publicité, marque ou logo.
- Document accessible en agence et sur internet.
- Différenciation des prestations obligatoires, conditionnelles et facultatives.
- Rappel des droits : devis gratuit, recherche d'un contrat obsèques sans frais, recours à un médiateur.

Objectif : permettre aux familles de mieux comprendre les prestations et leurs coûts avant toute décision.

Arrêts maladie

Des règles plus encadrées



- Une première prescription pouvant être limitée à 1 mois.
- Une prolongation possible jusqu'à 2 mois, sauf nécessité médicale.
- Un suivi plus régulier de l'état de santé du patient.
- Un médecin qui reste libre d'adapter la durée en fonction de la situation médicale.

Objectif : un meilleur suivi et une gestion plus adaptée des arrêts de travail.

2026

Des changements concrets pour aujourd'hui et demain !



MAIRIE DE MAUPERTHUIS

14 bis rue du Parc
77120 MAUPERTHUIS
01.64.03.16.27

Nous contacter

